



Validité d'un acte d'option

Par **Outurau**, le **29/12/2022** à **23:24**

Bonjour, mon grand père est décédé en 1985, il a fait une donation pour sa femme donc ma grand mère elle même décédée en Nov 1998.

Ils ont eu un seul enfant qui est donc ma mère elle même décédée en avril 2017.

Aujourd'hui, mon frère et moi vendons une terre qui appartenait à mon grand père, il y a eu un jugement qui attribue un lot à mon grand père.

Aujourd'hui le notaire nous exige de faire un acte d'option au nom de ma grand mère.

Je ne comprends pas pouvez vous m'expliquer et est-ce qu'on ait obligé de faire cet acte alors que les concernés sont déjà décédés. Question cet acte d'option est-il vraiment nécessaire pour vendre ce terrain et est-il valable alors que tous sont décédés